

Les travailleurs indépendants et leur rapport au travail à l'épreuve de l'impératif de l'activité : occasions de subjectivation ou de contrainte?

Martine D'Amours et Laurie Kirouac

Volume 6, numéro 1, 2011

France-Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1000449ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1000449ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre d'étude et de recherche sur l'emploi, le syndicalisme et le travail

ISSN

1918-9354 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

D'Amours, M. & Kirouac, L. (2011). Les travailleurs indépendants et leur rapport au travail à l'épreuve de l'impératif de l'activité : occasions de subjectivation ou de contrainte? *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, 6(1), 59–78. <https://doi.org/10.7202/1000449ar>

Résumé de l'article

L'article s'intéresse au développement de « nouvelles » attentes individuelles à l'égard du travail dans la modernité avancée. Loin de se limiter à son rôle instrumental, le travail est de manière croissante investi d'aspirations à la liberté, à la créativité et à l'autonomie. Si ces aspirations sont largement répandues chez les travailleurs indépendants québécois qui font l'objet de notre étude, nos résultats suggèrent que les individus sont inégaux devant la possibilité de les réaliser, en raison d'un important différentiel de ressources socialement construites. La contribution principale de l'article consiste à cerner les raisons d'être de ce différentiel à l'aide du concept d'*épreuve*, puisé dans l'outillage théorique développé par Boltanski et Thévenot (1991), puis Boltanski et Chiapello (1999) et reformulé par Périlleux (2001). En cas d'échec ou simplement pour éviter d'échouer à l'épreuve de son maintien en activité, le travailleur indépendant semble poussé à réaliser une série d'adaptations qui viennent précisément contredire, ou du moins compromettre, les aspirations précitées. Pour un grand nombre de travailleurs, indépendants ou salariés, la concrétisation de ces attentes semble impossible sans un renouveau de la critique sociale.

Les travailleurs indépendants et leur rapport au travail à l'épreuve de l'impératif de l'activité: occasions de subjectivation ou de contrainte?

Martine D'AMOURS,
Département des relations industrielles
Université Laval,
Québec, Canada

Laurie KIROUAC,
UQAM, Québec, Canada
et
Université Charles-de-Gaulle-Lille-3

SOMMAIRE

L'article s'intéresse au développement de « nouvelles » attentes individuelles à l'égard du travail dans la modernité avancée. Loin de se limiter à son rôle instrumental, le travail est de manière croissante investi d'aspirations à la liberté, à la créativité et à l'autonomie. Si ces aspirations sont largement répandues chez les travailleurs indépendants québécois qui font l'objet de notre étude, nos résultats suggèrent que les individus sont inégaux devant la possibilité de les réaliser, en raison d'un important différentiel de ressources socialement construites. La contribution principale de l'article consiste à cerner les raisons d'être de ce différentiel à l'aide du concept d'*épreuve*, puisé dans l'outillage théorique développé par Boltanski et Thévenot (1991), puis Boltanski et Chiapello (1999) et reformulé par Périlleux (2001). En cas d'échec ou simplement pour éviter d'échouer à l'épreuve de son maintien en activité, le travailleur indépendant semble poussé à réaliser une série d'adaptations qui viennent précisément contredire, ou du moins compromettre, les aspirations précitées. Pour un grand nombre de travailleurs, indépendants ou salariés, la concrétisation de ces attentes semble impossible sans un renouveau de la critique sociale.

Mots-clés: Épreuve de grandeur, rapport identitaire au travail, aspirations à l'égard du travail, critique artiste, critique sociale, travailleurs indépendants, travailleurs autonomes

INTRODUCTION

Alors que de nombreuses contributions (Boltanski et Chiapello, 1999; De Gaulejac, 2005) ont mis en évidence les nouvelles attentes des entreprises à l'égard des travailleurs -formulées en termes d'investissement subjectif, d'autonomie et de sens de l'initiative, d'aptitude à l'apprentissage et de qualités relationnelles-, la recherche a mis un temps plus long à prendre acte du développement parallèle de « nouvelles » attentes individuelles à l'égard du travail dans la modernité avancée. Loin de se limiter à son rôle instrumental, celui-ci est de manière croissante investi d'aspirations «expressives», comme en témoignent par exemple les principaux objets de préoccupations des travailleurs québécois, où la conciliation entre le travail et la vie familiale, la possibilité d'être créatif et de réaliser son plein potentiel, l'autonomie et la reconnaissance prennent le pas sur la sécurité d'emploi et le salaire¹.

Le terrain qui sert de support à l'analyse proposée dans cet article porte sur les représentations et les stratégies de gestion du risque d'une soixantaine de travailleurs indépendants québécois, une catégorie en croissance peuplée de travailleurs flexibles, autonomes et seuls responsables de leur carrière, autant de propriétés célébrées par le « nouvel esprit du capitalisme » (Boltanski et Chiapello, 1999). Largement répandues chez les répondants, les aspirations à la liberté, à la créativité et à l'autonomie, bref à un travail aux retombées « expressives », ne sont pas l'apanage des professionnels et des artistes mais se retrouvent aussi chez des praticiens des médecines alternatives, des camionneurs, des chauffeurs de taxi et des couturières. Si ces aspirations sont communes, nos résultats suggèrent toutefois que les travailleurs sont inégaux devant la possibilité de les réaliser, en raison d'un important différentiel de ressources socialement construites.

La contribution principale de l'article consiste à cerner les raisons d'être de ce différentiel à l'aide du concept d'*épreuve*, puisé dans l'outillage théorique développé par Boltanski et Thévenot (1991), puis Boltanski et Chiapello (1999) et reformulé par Périlleux (2001). Pour le dire succinctement, la possibilité de concrétiser les aspirations individuelles à la liberté, à l'autonomie et à la créativité dépend de la manière dont un individu s'acquitte singulièrement, avec plus ou moins de succès, de l'épreuve de son maintien en activité. En cas d'échec ou simplement pour éviter d'échouer, le travailleur indépendant semble poussé à réaliser une série d'adaptations qui viennent précisément contredire, ou du moins compromettre plus ou moins durablement, les aspirations précitées. Pour autant, cet éclairage critique porté sur le «nouvel esprit du capitalisme» ne nous conduira pas à dénigrer les aspirations issues de la critique dite « artiste » (réclamant authenticité et liberté), mais nous incitera plutôt à mettre en évidence le fait que leur concrétisation, au-delà des seules catégories socio-professionnelles pour qui le travail suppose déjà une large part d'autonomie et/ou de créativité, semble peu envisageable sans un réinvestissement des termes de la critique dite « sociale » (réclamant justice et égalité).

¹ Dans un sondage CROP-express réalisé pour le compte de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles du Québec en août 2005, la conciliation entre le travail et la vie familiale a été citée par 31% des répondants, la possibilité d'être créatif et de réaliser son plein potentiel au travail par 29%, l'autonomie par 25%, la reconnaissance de l'employeur par 24%, la sécurité d'emploi par 23% et, au sixième rang sur neuf, le salaire par 22% (*La Presse*, 8 octobre 2005). Cité in D'Amours, 2006.

L'article est divisé en six parties. La première explicite les deux grammaires de la critique du capitalisme (Boltanski et Chiapello, 1999). La deuxième décrit les caractéristiques de la population des travailleurs indépendants et la méthodologie de recherche, alors que la troisième analyse les aspirations des répondants et leur rapport au travail comme une illustration de la démocratisation de la critique artiste. La quatrième expose le concept d'épreuve et identifie le maintien en activité comme épreuve modèle dans les univers du travail indépendant. La cinquième partie explicite en quoi la réussite de l'épreuve suppose pour plusieurs répondants une série d'adaptations professionnelles et personnelles susceptibles de compromettre les aspirations à l'autonomie et à l'expressivité dans le travail. La sixième et dernière partie trace les avenues que pourrait emprunter le nécessaire renouveau de la critique sociale.

GRAMMAIRES DE LA CRITIQUE DU CAPITALISME

Suivant le découpage analytique de Boltanski et Chiapello (1999), deux grammaires de la critique auraient imprimé le paysage de la lutte sociale dans les dernières décennies. La première, la critique « sociale », portée historiquement par les représentants de la classe ouvrière, dénonce la propension du capitalisme à générer la misère et l'approfondissement des inégalités. Selon les termes de cette critique, en se faisant le porte-étendard de valeurs comme l'égoïsme et l'opportunisme, le capitalisme fait obstacle à la possibilité d'une vie sociale juste et égalitaire et tend à détruire les liens sociaux et les solidarités communautaires.

La seconde, la critique « artiste », généralement associée aux événements de Mai 1968, s'en est prise à l'ascendant oppressif du capitalisme sur la créativité, la liberté et l'autonomie individuelle. Plus généralement, résume Castel (1995), les termes de cette critique cristallisent des revendications allant dans le sens d'une condamnation d'une trajectoire de vie dont l'essentiel des cadres seraient vécus comme « joués d'avance ». Car, au-delà de l'importance de l'insertion des individualités dans les cadres de l'emploi et de ses protections, la critique artiste met en mots le besoin d'une prise en compte des singularités individuelles. Pour cela, les tenants de la critique artiste exigent du système qu'il leur permette de se réaliser comme individu, dans un environnement flexible, adapté et réceptif au caractère pluriel et protéiforme de leurs aspirations.

Selon Boltanski et Chiapello (1999), c'est grâce à la récupération des principaux termes de la critique artiste que le capitalisme, suite à son passage critique dans les années 1960-70, a su trouver un second souffle. Aux reproches qui lui étaient adressés (immobilisme, rigidité, monotonie), il répondit par une structure et un « esprit » qui firent la part belle aux valeurs comme la mobilité, la flexibilité, l'adaptabilité, la polyvalence, l'autonomie, l'épanouissement personnel, au détriment des valeurs de stabilité, d'enracinement, de statut, de sécurité et de solidarité institutionnelle typiques de l'ère fordiste. Sa forme actuelle correspondrait à ce que Boltanski et Chiapello désignent comme la « cité par projets », ou monde connexionniste, caractérisée par le rejet de la hiérarchie comme mode de coordination, au profit de la succession de projets menés par des personnes autonomes, au sein de réseaux souples et flexibles.

Bien sûr, ces transformations du capitalisme ne sont pas sans créer une nouvelle catégorie de perdants ou de « désaffiliés » (Castel, 1995): les « non employables », car pas assez flexibles, mobiles ou insuffisamment insérés dans des réseaux (Boltanski et Chiapello, 1999). Nous verrons d'ailleurs les contraintes diverses qui sont susceptibles de compromettre les possibilités pour les individus de pouvoir jouir, en pratique, des attentes d'expressivité que plusieurs nourrissent à l'égard de leur travail. Mais cette limite ne saurait conduire à sous-estimer l'ampleur des changements observés dans le registre des aspirations et des attentes individuelles issues, pensons-nous, d'une extension et d'une démocratisation des termes de la critique artiste, qu'avaient déjà identifiée Baudelot, Gollac et al. (2003).

L'intérêt et l'épanouissement personnel sont posés comme des normes du bonheur au travail. Ces critiques du manque d'intérêt du travail débordent largement le cadre des catégories intellectuelles supérieures : la « critique artiste » n'est plus l'apanage des artistes et des intellectuels (Baudelot, Gollac et al, 2003 : 146).

LE TERRAIN DE RECHERCHE

Les travailleurs indépendants² nous ont semblé intéressants à analyser puisqu'ils constituent l'archétype du travailleur flexible, autonome et seul responsable de sa carrière, célébré par le « nouvel esprit du capitalisme ». Flexible puisqu'il est « embauché » pour la durée d'une prestation, sur le mode du contrat commercial et non sur le mode du contrat de travail; autonome puisqu'il contrôle en théorie³ l'organisation de son travail; responsable tant de générer ses contrats que d'assurer son employabilité et sa protection contre les risques sociaux, surtout dans le contexte institutionnel canadien et québécois qui exclut les indépendants de l'aire d'application de la majorité des lois protectrices du travailleur et des régimes d'indemnisation contre les risques associés au travail, ainsi que de la possibilité de négocier collectivement les conditions de travail (Bernier, Vallée et Jobin, 2003).

Au Canada comme au Québec, les travailleurs indépendants forment une catégorie en croissance depuis le milieu des années 1970; ils représentaient au total 14% de la main-d'œuvre québécoise en 2008 (Institut de la statistique du Québec, 2009). Cette catégorie de travailleurs est fortement hétérogène, tant au plan de la scolarité (Statistique Canada, 1997) que du secteur d'activité. Alors qu'en 1976, les deux tiers des travailleurs indépendants sans employés étaient concentrés dans trois secteurs (agriculture, services personnels et commerce de détail), ces secteurs n'en mobilisaient plus en 1998 qu'un peu plus du tiers (37,4%), alors que des secteurs émergents, comme les services aux entreprises et les services dits socio-culturels (enseignement, santé, services sociaux, loisirs) en regroupaient des portions de plus en plus considérables (D'Amours, 2006).

² Notre étude s'est volontairement limitée aux travailleurs indépendants sans employés, qui présentent un profil différent de celui des travailleurs indépendants employeurs (D'Amours, 2006).

³ En théorie puisque l'analyse de l'organisation du travail réelle présente un portrait beaucoup plus nuancé : les indépendants contrôlent en général leur horaire de travail, mais les autres éléments de la prestation (objectif, méthodes et procédés, tarifs) sont parfois contrôlés soit par le client ultime, soit par un intermédiaire (D'Amours, 2009c).

La catégorie est également fort hétérogène sous l'angle du revenu : y coexistent en effet une minorité de travailleurs dont les revenus moyens sont supérieurs à ceux des salariés et une surreprésentation de travailleurs pauvres. Chaykowski (2005) estime que 42% des travailleurs indépendants étaient faiblement rémunérés, contre 11% des salariés⁴; l'ampleur et la gravité de la pauvreté s'y révélant en général plus élevés que chez leurs contreparties salariées. Selon Fleury et Fortin (2006), plus de 40% des travailleurs pauvres au Canada en 2001 étaient des travailleurs indépendants avec ou sans employés (alors que ce groupe représente 15% de la main-d'œuvre) et l'incidence de la pauvreté était quatre fois plus élevée chez eux que chez les salariés⁵. Comparés aux salariés pauvres, les travailleurs indépendants pauvres sont plus susceptibles de posséder un diplôme post-secondaire (près de la moitié en sont détenteurs), de bénéficier d'une plus longue expérience professionnelle et de travailler à temps complet dans leur activité.

Le terrain qui sert d'illustration à nos propos consiste en une recherche qualitative (D'Amours, 2009c) réalisée en 2006-2007 auprès de 60 individus ayant le travail indépendant pour statut principal depuis au moins deux ans. Son objectif général était de documenter les représentations, les stratégies et les ressources de gestion des risques économiques, sociaux et professionnels chez une catégorie de travailleurs partiellement ou totalement exclus des régimes mutualisés de protection sociale.

Les répondants potentiels ont été contactés à partir de listes de membres d'associations, obtenues via le web, d'ententes avec certaines associations pour qu'elles envoient un courriel à leurs membres et de messages placés sur trois sites web de travailleurs autonomes : la Toile du Québec, REPTAQ (répertoire des travailleurs autonomes du Québec) et Agent Solo. Plusieurs travailleurs indépendants ont répondu à notre appel. Nous avons cependant dû en écarter un certain nombre, notamment chez les professionnels et les artistes, pour respecter les exigences de diversification de notre échantillon. Notre échantillon de type raisonné (« purposive sampling ») supposait en effet que soit couverte la diversité des situations au sein du groupe, en fonction de variables jugées stratégiques (Pires, 1997 : 155), d'une part le statut professionnel et le type de clientèle, et d'autre part le sexe, l'âge et la situation familiale.

Comme l'ont révélé nos études antérieures (D'Amours, 2006; D'Amours et Crespo, 2004), le statut professionnel et le type de clientèle constituent deux variables clés pour expliquer la diversité des situations qui coexistent au sein de la catégorie des travailleurs indépendants. Le statut professionnel est associé avec le niveau de revenu, la scolarité, la participation à des associations et la possibilité de cotiser individuellement à des protections contre les risques (assurances invalidité, maladie ou médicaments, REER⁶). Dans une proportion restreinte de cas (professions artistiques), le client participe au coût de la

⁴ Dans les deux cas, les données concernent ceux qui travaillaient à temps complet toute l'année.

⁵ Ces deux études sont construites sur des bases différentes mais leurs résultats pointent dans la même direction. Fleury et Fortin définissent le travailleur pauvre comme « une personne travaillant un nombre d'heures équivalent à un emploi à temps plein pendant au moins la moitié de l'année, dont le revenu **familial** est inférieur au seuil de faible revenu » alors que Chaykowski définit le travailleur faiblement rémunéré comme un **individu** dont les revenus de travail sont bas.

⁶ Les Régimes enregistrés d'épargne retraite, ou REER, permettent une forme d'épargne à l'abri de l'impôt; ils procurent à leurs détenteurs une déduction fiscale et ne deviennent imposables qu'au moment de leur retrait.

protection. Le type de clientèle est quant à lui associé au plus ou moins grand contrôle que le travailleur indépendant exerce sur son travail, incluant la fixation des tarifs; le statut professionnel contribue aussi, mais dans une moindre mesure, à expliquer le niveau de contrôle sur le travail.

L'échantillon a été construit pour refléter la diversité des situations de travail eu égard à ces deux variables, ce qui a produit quatre catégories :

-des professionnels⁷ (dont l'occupation requiert un diplôme universitaire, par exemple, des professions libérales ou des consultants en services aux entreprises) : 13 répondants

-des artistes (musiciens, auteurs, réalisateurs, comédiens, scénaristes) : les seuls de l'échantillon à bénéficier d'ententes collectives par lesquels les donneurs d'ouvrage contribuent à la protection : 10 répondants

-des non-professionnels⁸ (techniciens, ouvriers, employés) : 37 répondants

Parmi ces 37 non-professionnels, 16 avaient une clientèle surtout composée d'individus (praticiens des médecines alternatives, esthéticienne, agents immobiliers, hommes d'entretien, chauffeur de taxi) et 21 avaient une clientèle surtout composée d'entreprises (éducatrices en milieu familial⁹, technicien en informatique, secrétaire, agent de développement des marchés, graphistes, illustrateurs, camionneur, distributeurs, courrier cycliste).

Comme les enquêtes de Statistique Canada (Enquête sur la population active et Enquête sur le travail indépendant) révèlent qu'au plus 20% des travailleurs indépendants québécois possédaient un diplôme universitaire en 2000¹⁰, ce qui correspond à nos deux premières catégories, nous avons volontairement limité la part des professionnels et des artistes dans notre échantillon, puisque les détenteurs de diplômes universitaires sont associés à des caractéristiques plus favorables que ceux qui n'en ont pas.

Par ailleurs, les résultats de recherches menées à partir d'une perspective de genre révèlent que le fait d'être une femme travailleuse indépendante constitue un facteur particulier de risque. En effet, les études concluent à une plus grande précarité des femmes que des hommes indépendants, ainsi qu'à une différence de revenus entre les sexes plus grande dans le travail indépendant que dans le salariat (Hugues, 1999). L'échantillon comptait donc une proportion à peu près égale d'hommes (27) et de femmes (33).

⁷ Ces occupations correspondent au groupe A de la Classification nationale des professions; leur exercice requiert de posséder un diplôme universitaire.

⁸ Ces occupations correspondent aux groupes B, C et D de la Classification nationale des professions; leur exercice ne requiert pas de posséder un diplôme universitaire. Le terme « non-professionnels » a été choisi pour désigner tous ceux qui n'appartiennent pas au groupe A de la Classification nationale des professions.

⁹ En raison du rôle de contrôle et de surveillance exercé par une instance extérieure, à savoir les centres à la petite enfance (CPE), au moment où nous avons mené l'enquête, les éducatrices en milieu familial ont été classées parmi les non-professionnels ayant des entreprises pour clients.

¹⁰ Les détenteurs de diplômes universitaires représentent 20,8% de tous les travailleurs indépendants québécois en 2000 selon l'EPA et 15,8% selon l'ETI. Par comparaison, notre échantillon compte 23 répondants (professionnels et artistes) pour lesquels l'exercice de l'occupation requiert de posséder un diplôme universitaire (groupe A de la Classification nationale de professions), soit 38%.

Selon la littérature, l'avancée en âge est associée à de meilleures conditions (expérience, réseaux, rémunération). Nos résultats antérieurs (D'Amours, 2006) tendent pour leur part à montrer que c'est davantage l'expérience que l'âge qui fournit ces atouts, ce qui explique que les travailleurs âgés puissent appartenir tant aux strates favorisées que défavorisées. On peut aussi s'attendre à trouver davantage de sous-emploi chez les plus jeunes répondants, habituellement moins expérimentés. En dépit de notre ambition d'atteindre une représentation équilibrée entre les groupes d'âge, notre échantillon est caractérisé par une surreprésentation du groupe d'âge mitoyen : 10 répondants avaient moins de 30 ans; 33 avaient entre 30 et 49 ans et 17 avaient 50 ans ou plus.

Finalement, le statut marital ainsi que la présence de dépendants ont été identifiés par Quilgars et Abbott (2000) comme des variables significatives. En effet, la présence d'un conjoint (surtout s'il s'agit d'un salarié protégé) et de dépendants est susceptible d'avoir une influence sur la représentation du risque et sur la présence de ressources pour l'affronter. Au sein de l'échantillon, 24 répondants n'avaient pas de conjoint, 18 avaient un conjoint protégé (c'est-à-dire salarié et bénéficiant de solides protections, situation souvent associée au fait d'être syndiqué), 12 avaient un conjoint précaire (détenant un ou plusieurs emplois salariés atypiques ou emplois réguliers ne fournissant pas d'avantages sociaux) et 5 avaient un conjoint travailleur indépendant. Dans un cas, cette information n'avait pas été fournie. Par ailleurs, 23 répondants avaient des personnes qui dépendaient économiquement d'eux, alors que 37 n'en avaient pas.

Les 60 entretiens de type semi-directifs ont été menés entre février 2006 et février 2007. L'aire géographique est le Québec, surtout la grande région montréalaise, avec quelques incursions à Québec et à Gatineau. La collecte et l'analyse des données ont été menées en simultané, suivant la stratégie itérative proposée par Miles et Huberman (1994). Chacun des entretiens a fait l'objet d'une transcription intégrale (verbatim) puis d'une synthèse thématique. Les 60 synthèses ont ensuite été codées avec l'aide du logiciel N'Vivo dans le but de conduire une analyse transversale.

LA DÉMOCRATISATION DE LA CRITIQUE ARTISTE

Les travailleurs indépendants que nous avons interrogés fournissent une intéressante illustration de la démocratisation de la critique artiste dont il a été fait mention précédemment. Alors que plusieurs répondants citent l'insécurité d'emploi, l'absence de protection sociale et la faiblesse du revenu comme aspects négatifs de leur statut, ils identifient fréquemment la liberté, la flexibilité et la variété du travail comme ses aspects positifs (D'Amours, 2009a). Ces quelques données sont corroborées par celles de l'Enquête sur le travail indépendant de Statistique Canada (Delage, 2002 : 27) selon laquelle les travailleurs indépendants, particulièrement ceux qui n'ont pas d'employés, seraient insatisfaits de leur rémunération et de leurs avantages sociaux, mais plus satisfaits que les employés eu égard à l'autonomie dont ils jouissent sur les dimensions du contrôle, du rythme et de la durée du travail.

Il importe de noter que, dans notre étude, ces éléments « positifs » sont rarement cités comme motifs d'établissement dans le statut d'indépendant. En effet, une proportion significative des répondants a opté pour ce statut dans un contexte davantage marqué par la

contrainte que par l'attrait de l'indépendance : soit pour échapper au chômage, soit en l'absence d'alternative salariée autre que celle marquée par la précarité, soit encore parce que le travail indépendant est devenu la norme dans certains secteurs d'activité (ex. médecines alternatives, arts et culture). Ces « aspects positifs » se révèlent plutôt *a posteriori*, comme s'ils les avaient appréciés au fil de leur trajectoire et, souvent, suite à des expériences antérieures comme salariés.

Même s'ils ne sont pas directement l'expression d'une exigence d'authenticité, de liberté et de créativité, comme c'est le cas pour les termes de la critique artiste, ces *aspects positifs* relevés par une forte proportion de répondants témoignent de l'existence d'indéniables aspirations individuelles pour davantage d'autonomie, de responsabilité, de liberté d'action et d'initiative au travail. Par exemple, plus d'un répondant sur deux a mentionné apprécier « gérer soi-même son travail et son rythme », « travailler sans patron », « choisir ses clients », s'octroyer la possibilité de refuser des mandats jugés peu intéressants ou non-conformes à ses convictions, assurer la flexibilité de ses horaires, concilier le temps de travail et les autres temps sociaux (famille, loisirs, etc.), etc.

Il y a des choses auxquelles je dis non. Si les gens m'appellent pour un petit bonhomme pour les produits du tabac ça serait non. Si McDonald m'appelle, j'ai déjà eu des offres pour faire des pictogrammes pour McDonald, j'ai refusé. (H-19, illustrateur)

Du côté positif, c'est que c'est moi qui mène la barque. Si je compare un peu à quand je travaillais dans le magasin, oui j'avais un processus de décision, mais j'avais tout le temps (quelqu'un) qui venait déranger ce processus là. Il y avait tout le temps quelqu'un qui disait « t'as pas le temps de faire ça, il faut que t'ailles faire ça », le gérant se mêlait de ça, le grand patron, un autre dans un autre département. À un moment donné, on ne savait plus quoi et où était la priorité. Tandis que là, les priorités je sais où elles sont car c'est moi qui les décide. (H-53, ébéniste)

Autre manifestation de cette tendance à la démocratisation des termes de la critique artiste, l'analyse des propos de plus de la moitié des répondants témoigne d'un rapport au travail plus « identitaire » qu'« instrumental ». Pour eux, le travail constitue une source marquée de valorisation et de reconnaissance et il donne l'impression de concourir très significativement à la mise en forme de leur individualité : ils ont tendance à se définir *par* le travail, à faire corps avec lui. Plusieurs l'ont affirmé explicitement : dans le quotidien de leur occupation professionnelle, ils n'ont pas « l'impression de travailler ». Par là, sans doute font-ils référence aux représentations « classiques » du travail, synonyme de contraintes physiques, de rigidité, de routine et d'ennui. Les répondants qui nourrissent ce type de rapport au travail, tout comme ceux qui identifient l'autonomie et l'expressivité comme les aspects positifs de leur statut d'emploi, proviennent d'horizons professionnels très hétérogènes, et les variables socioéconomiques ou sociodémographiques communément étudiées ne suffiraient pas à en dresser un profil type.

Comme je te dis, c'est un travail oui parce que ça me rapporte de l'argent. Mais c'est pas un travail comme je faisais avant dans le milieu hospitalier, (qui) n'allait pas dans le sens de mes convictions. On

m'imposait une façon de faire les choses, on m'imposait une façon de penser, une façon de voir qui n'allait pas avec moi. Ce n'était pas comme ça que je voyais la santé moi. Il y avait tellement de choses avec lesquelles j'étais en désaccord, des comportements que je voyais qui n'avaient pas de sens. (...) J'allais travailler puis avant d'aller travailler j'avais mal au cœur. (...) Tandis que maintenant, ça (le travail) fait partie de moi. (F-21, homéopathe, autrefois secrétaire en milieu hospitalier)

Mon travail, mais si je commence au tout début dans le fond, ça a commencé avec une passion. J'étais petite, puis j'ai commencé à coudre avec la machine à coudre de ma mère. Ça fait que mon travail, il vient de mes tripes. C'est un métier que j'ai choisi (...).

Si vous aviez les moyens d'arrêter?

Si j'avais les moyens? Je travaillerais, mais au point, je travaillerais parce que c'est une passion, je ne serais pas capable d'arrêter complètement, non c'est trop gratifiant pour moi (...) c'est ça qui me rend très heureuse. De faire quelque chose à quelqu'un puis ils sont contents, ça m'a toujours rendue heureuse. (F-30, dessinatrice et couturière de vêtements)

L'ÉPREUVE MODÈLE DU TRAVAIL INDÉPENDANT : L'IMPÉRATIF DU MAINTIEN EN ACTIVITÉ

Or même si ces attentes en matière « d'expressivité » et cette configuration spécifique du rapport au travail ressortent dans un nombre important d'entretiens qui retracent pourtant des parcours et des situations d'emploi fort diversifiés, les conditions de leur concrétisation semblent marquées par un important différentiel. En effet, plusieurs indices inclinent à penser que les répondants profitent de manière fort inégale de ces occasions d'expressivité associées à leur statut. Que révèle la présence de ce différentiel? Comment opère-t-il? L'hypothèse avancée dans cet article postule que la possibilité de réaliser les aspirations associées à la critique artiste dépend de la manière dont un individu s'acquitte de l'épreuve du maintien en activité et de sa présence dans, et si possible au cœur, des réseaux.

Le concept *d'épreuve de grandeur*, reformulé par Périlleux (2001; 2005) à partir des contributions de Boltanski et Chiapello (1999), nous permettra de lier les « effets de structure » et les « effets sur les individualités » qui sont caractéristiques de l'épreuve du travail des indépendants.

Dans son activité professionnelle, le contenu subjectif et pratique des actions de l'individu est en effet travaillé, positivement et négativement, par une multitude de structures, coercitions et contraintes. Le concept d'*épreuve* permet l'observation et la mise en analyse de ces structures (règles, normes, lois, institutions, etc.), en même temps qu'il rend disponible au chercheur l'activité générée par les acteurs eux-mêmes, dans leurs dimensions singulières, lorsque ceux-ci se retrouvent face à une *épreuve de réalité* (Boltanski et Chiapello, 1999). En effet, l'*épreuve*, comme opérateur conceptuel, permet de témoigner de l'activité réflexive et des compétences critiques de l'individu, et cela, en étudiant la réalité sociale à partir de ses conséquences sur l'acteur. L'individu devient donc

dans ce schéma analytique l'horizon liminaire à partir duquel la réalité sociale est approchée analytiquement (Martuccelli, 2006). D'ailleurs, dans cette architecture épistémologique et théorique, la vie sociale est qualifiée d'incertaine, et c'est pourquoi l'issue d'une mise à l'épreuve reste jusqu'au bout ouverte et imprévisible (Boltanski et Thévenot, 1991). « L'interdiction, centrale dans le modèle, d'un attachement permanent des états de grandeur aux personnes, entraîne une inquiétude sur l'attribution des états de grandeur et une remise en cause récurrente de leur distribution » (*ibid*, p. 29).

En travaillant à partir du concept d'épreuve développé à l'origine par Boltanski et Thévenot (1991), Périlleux a jugé fécond de mettre l'emphase sur ses deux dimensions centrales : l'*épreuve de grandeur* et l'*épreuve de soi*. L'épreuve de grandeur est ce qui permet de fonder une valeur du « grand » et un ordre justifiable entre les personnes (Boltanski et Thévenot, 1991 : 28). S'agissant de notre matériau, elle désigne la façon par laquelle le travailleur indépendant arrive à mesurer ses compétences et ses qualités professionnelles, à se positionner sur l'échiquier marchand. L'issue de cette épreuve lui confèrera un classement, un positionnement qui se traduira entre autres par une situation plus ou moins enviable eu égard à la rémunération, mais également au volume de la clientèle, à l'employabilité et à la visibilité dans les réseaux. Quant à l'épreuve de soi, elle concerne le caractère « éprouvant » des épreuves et leur contribution à l'étayage identitaire de l'individu.

La prestation d'un travailleur indépendant est constituée d'une succession ou d'un cumul de projets, sans garantie de récurrence. L'incertitude quant aux engagements futurs porte à penser que s'acquitter avec succès de l'épreuve de grandeur consiste pour un travailleur indépendant à s'assurer de la pérennité de son statut d'emploi. En d'autres termes, l'«état de grand» renvoie ici au fait d'*être et de se maintenir en activité*, et a pour corollaire la permanence et la progression dans les réseaux. Plus généralement, le maintien en activité correspond à l'*épreuve-modèle* de la *cité connexionniste*.

Dans le monde connexionniste, « les *épreuves* sont essentiellement constituées par les moments qui marquent la fin d'un projet et l'engagement pour la réalisation de nouveaux projets. La *grandeur* se mesure à l'aune de la capacité des personnes à se réinsérer dans un projet et surtout de passer aisément d'un projet à l'autre (Nachi, 2006, p.167).

Cela est ressorti dans la grande majorité des entretiens, le fait d'être en activité, c'est-à-dire d'avoir des clients et des projets qui avancent, représente la valeur cardinale, celle en tout cas vers laquelle tendent les travailleurs indépendants. Et cela, probablement parce qu'être en activité permet de sécuriser le travailleur à un double niveau. Premièrement, en constituant un élément capital dans la possibilité pour lui d'occuper un positionnement intéressant dans son secteur, ce qui a pour effet de lui apporter l'assurance d'une certaine sécurité financière (régularité des revenus, REER, économies), mais aussi nouveaux contrats, car dans cet univers saturé d'incertitude, «le travail crée la réputation qui crée le travail». Deuxièmement, en participant bien souvent à conforter l'idée qu'il se fait de ses compétences professionnelles et de sa capacité à se maintenir dans le statut (prestigieux) de travailleur indépendant.

L'impératif de l'activité aide à comprendre pourquoi deux répondants sur trois ont mentionné craindre l'éventualité d'une période de sous-emploi, généralement synonyme de manque de revenus et/ou de clientèle et/ou de problème moral (perte de motivation, inquiétude, stress, etc.). En fait, si le ralentissement de leur activité professionnelle leur paraît si préjudiciable, c'est qu'il menace de les disqualifier au sein de leur secteur et de leurs réseaux. D'une part, le sous-emploi et les problèmes de revenus afférents placent les répondants dans une situation d'instabilité et de doute parfois si consistante qu'elle va jusqu'à leur faire craindre de ne pas posséder « ce qu'il faut » pour réussir professionnellement, c'est-à-dire pour parvenir à se hisser dans un positionnement satisfaisant. Plus encore, le ralentissement de l'activité instille le doute sur soi et sur ses capacités, le sentiment d'incompétence, et même, diront certains, « la peur de disparaître ».

À cette mise à l'épreuve de soi, s'ajoute aussi la peur d'une sortie contrainte du statut d'indépendant. En effet, lorsqu'elle s'installe dans la durée, la période de sous-emploi prend la forme d'une sorte de mise en « ballotage » économique susceptible de les contraindre à envisager la possibilité de leur sortie de ce statut. Huit répondants sur 60 ont exprimé avoir craint une telle éventualité. La force et le caractère permanent de cette crainte contribuent possiblement à expliquer qu'une vaste majorité des répondants rencontrés déploient toutes sortes de stratégies pour stimuler leur maintien en activité, parfois au prix d'une série d'adaptations qui sont susceptibles de compromettre la réalisation des aspirations à l'autonomie et à l'expressivité.

L'ADAPTATION : ENTRE RANÇON DU MAINTIEN EN ACTIVITÉ ET MISE EN PÉRIL DE LA CONCRÉTISATION DES ASPIRATIONS «EXPRESSIVES»

Pour s'acquitter avec succès de l'épreuve de grandeur, les travailleurs indépendants n'hésitent pas à user d'une myriade de stratégies pour s'adapter aux besoins de la clientèle et du marché, diversifier leur produit, étendre leurs compétences, ce qui n'est pas sans rappeler les comportements d'adaptabilité et de polyvalence qui fondent l'employabilité dans la cité par projets (Boltanski et Chiapello, 1999 : 169). Nos données révèlent que les stratégies les plus utilisées sont celles qui cherchent à adapter le produit/service à la situation du marché mais si cela ne suffit pas, les répondants diversifient aussi les types de compétence et les statuts d'emploi, et certains soumettent leur identité professionnelle et leur vie personnelle et familiale à des torsions considérables pour répondre à l'impératif du maintien en activité.

Lorsqu'ils n'arrivent pas à générer un volume suffisant de prestations de travail dans leur occupation principale, les répondants diversifient leur activité dans d'autres fonctions, d'autres segments du même secteur d'activité, voire dans des occupations étrangères à leur occupation principale, un phénomène que Menger (1997) avait déjà identifié chez les comédiens. En témoigne par exemple le cas de la répondante 42, qui travaille à s'établir comme designer de mode mais qui donne aussi des ateliers de couture, offre un service téléphonique pour la collecte de fonds, est serveuse sur appel et figurante au cinéma, ou celui de la répondante 47, tout à la fois réalisatrice, scénariste, évaluatrice de projets et qui, lorsque le travail manque, accepte des contrats de traduction et de transcription d'entrevues.

Le cumul du travail indépendant avec un ou des emplois salariés, qui peut être analysé comme une forme très poussée de diversification (non seulement dans plusieurs occupations, mais dans plusieurs statuts d'emploi), peut survenir comme étape transitoire destinée à faciliter l'établissement dans le statut d'indépendant mais il peut aussi s'imposer à demeure, comme unique moyen de survivre économiquement. Dans notre échantillon, tel est le lot de onze répondants, dont sept appartiennent à la catégorie des plus vulnérables, c'est-à-dire qu'ils comptent sur un très faible revenu et une absence à peu près complète de protection contre les risques. C'est le cas de ce nettoyeur de tapis qui chaque hiver accepte n'importe quel boulot salarié pour compléter les maigres revenus tirés de son activité indépendante, ou celui d'un jeune designer de vêtements, qui est aussi employé à temps partiel dans un stationnement :

Moi, j'ai des périodes creuses à toutes les années. Sans exception c'est l'hiver, toujours l'hiver. À peu près deux semaines avant Noël jusqu'à mi-mars. (...). Des fois, ça veut dire d'aller trouver de l'emploi à temps partiel ailleurs. Un 2 000-3 000\$, puis de travailler à mon compte... Autrement dit, c'est moins dur d'aller chercher l'argent quand j'ai quelque chose de stable, un travail à temps partiel, n'importe où. À 200-250 \$, un 20 heures quelque part ou un 25 heures. (H-39, nettoyeur de tapis)

Un cas extrême d'adaptation consiste à changer d'occupation, une option envisagée par plusieurs en cas de manque récurrent de travail, de maladie ou d'accident grave, ou encore en prévision du moment où l'avancée en âge ne permettra possiblement plus de remplir les exigences physiques (cas des travailleurs de la construction, de certains praticiens des médecines alternatives, de certains musiciens), culturelles (cas des femmes dans le milieu de la culture et des communications) ou technologiques (cas des graphistes et des travailleurs du multimédia) associées à l'occupation actuelle.

En général en informatique c'est rare les gens âgés. (...) Ça fait que c'est important que je me mette à niveau rapidement pour pouvoir suivre. Parce que si je continue, parce que les contrats que j'ai en ce moment ne me demandent pas une mise à niveau, mais si je ne le fais pas pis disons que j'arrête ces contrats-là pour une raison X, je ne me trouverai pas de quoi sur le marché avec ce que j'ai comme connaissances. (..) Je pense que si j'arrive à un temps où je suis vieille dans mon milieu, puis qu'il n'y a plus de place pour moi, que les contrats ne sortent plus autant. (...) Rendue à un certain âge si je vois que j'ai des difficultés par rapport à ça. (...) je pense que je changerais de branche, je me prendrais un petit travail relax (F-31, programmeur web).

Il est aisé de comprendre que l'insuccès qui peut sanctionner l'épreuve de grandeur – par exemple, le fait de ne pas générer suffisamment de travail dans son activité principale et dans le statut d'indépendant- est susceptible de compromettre les aspirations à la liberté, à la créativité et à l'expressivité dans le travail car en situation de sous-emploi, la liberté pour le travailleur de choisir ses mandats et même d'exercer son autonomie professionnelle apparaît bien souvent illusoire. Sur ce point, la répondante 13, musicienne classique, dit que « son métier la contrôle » parce qu'elle n'a pas toujours le choix d'accepter ou de refuser les

contrats qui se présentent. Quant à la répondante 47, une réalisatrice qui accepte aussi des contrats en scénarisation, évaluation de projets, traduction et autres, elle exprime clairement son incapacité de se consacrer au travail de création lorsque l'insécurité économique devient trop importante.

Dans une certaine mesure oui j'ai choisi un métier que j'aime mais le métier, malgré que je suis travailleur autonome, le métier me contrôle. C'est pas moi qui, comme je vous dis, je peux pas dire j'ai pas le goût de travailler jeudi là. C'est pas à ce point là. Il faut accepter des contrats qui ne sont vraiment pas satisfaisants mais j'ai besoin du chèque, comme tout le monde. » (F-13, musicienne)

À un moment donné je deviens, en fait c'est pas compliqué, c'est comme l'anxiété, c'est le compte en banque, à un moment donné je me rends compte que je ne suis plus capable de créer parce que je suis tellement anxieuse. C'est des vases communicants, c'est l'insécurité économique, on ne peut pas être créateur quand il faut payer l'épicerie. À un moment donné, ça crie trop fort, je suis trop anxieuse, ça fait que là, c'est comme oublie la création. C'est ça, je dirais qu'en ce moment, c'est à peu près mon rythme, quand je fais quelque chose qui me plaît, quelque chose d'alimentaire, après ça je m'offre du temps pour la création, pas payé, comme là, je m'en vais de lundi au mercredi, pour essayer d'écrire un projet à la campagne. » (F-47, réalisatrice)

Le répondant 44, journaliste et réalisateur, explique quant à lui que l'instabilité de revenus peut amener le pigiste à accepter n'importe quel contrat, même ceux qui font appel à des compétences plus éloignées des siennes, et à produire un travail de qualité moyenne, ce qui peut affecter la capacité de trouver d'autres contrats dans un domaine où, peu importe le nombre d'années d'expérience, on est aussi bon que son dernier reportage (sans parler du danger de s'épuiser et de tomber malade parce qu'on a accepté trop de contrats).

Le grand danger d'être fragile monétairement, c'est d'accepter tout et dans des secteurs où t'es pas nécessairement bon. Tu peux être correct, mais pas bon. Alors, à un moment donné, si t'acceptes des choses qui sont trop loin de tes compétences et que tu réussis à faire un travail qui est ordinaire, là ils vont dire «ah! j'ai vu ça qu'est-ce qu'il a fait, c'est moyen». Là, t'aurais dû refuser ce contrat-là, si t'avais eu les ressources financières. (H-44, journaliste et réalisateur)

Par ailleurs, alors qu'ils disent apprécier le potentiel de flexibilité attaché au statut d'indépendant, qui serait de nature à faciliter la conciliation du travail et du hors travail, les incertitudes liées au risque possible d'une période de sous-emploi et à ses conséquences ont conduit certains répondants à offrir une disponibilité si étendue à leurs clients que les impératifs de leur maintien en activité en sont arrivés à prendre le pas sur les autres temps sociaux, comme celui de la maternité, des loisirs et, ultimement, de la retraite. Par exemple, dans les secteurs où la concurrence est forte, les femmes qui n'offrent pas une disponibilité totale pour des raisons familiales risquent de se retrouver pénalisées au plan des

opportunités professionnelles, alors que d'autres acceptent tout, par crainte de manquer de travail ou de perdre leurs clients.

Je me suis fait dire «non, on ne t'offrira pas ce contrat en réalisation parce qu'on veut quelqu'un qui soit disponible le soir et les fins de semaines.» (...) On va prendre un gars parce qu'on veut quelqu'un qui va travailler le soir et les fins de semaine. Et les gars travaillent le soir et les fins de semaines. (F-47, réalisatrice)

Moi, ce que je trouve le plus dur, j'ai fini de réfléchir là-dessus, parce que j'ai passé proche de faire un épuisement ... c'est que chaque client pense que t'es son seul client, il t'appelle à 11 heures le matin, il veut quelque chose pour demain matin, il pense que t'es assis à côté du téléphone, puis que t'attends. Lui, il t'appelle puis (il pense) que tu vas pouvoir faire ça tout de suite. Puis, la recette du succès réside dans donner cette impression là, mais ce n'est pas un avantage, on en prend trop. Tu sais, on a peur, tous ceux que je connais, c'est la même chose. Les filles qui travaillent à la maison c'est : « je suis aussi bien d'en profiter pendant que ça passe ». Puis là, elles prennent tout, parce qu'on ne sait jamais, un jour il n'y en aura plus, on ne sait jamais et c'est ça qui est le plus dur. (F-46, rédactrice et traductrice)

Au fond, pour ceux qui réussissent l'épreuve du maintien en activité, le statut de travailleur indépendant peut s'avérer une manière stimulante et même bien rémunérée d'exercer son occupation. Pour les autres, le maintien en activité se réalise au prix d'adaptations diverses qui ne sont pas dépourvues d'effets sur les conditions de leur vie professionnelle et de leur vie hors travail. Plus clairement, cette exigence d'adaptation multiforme à laquelle nos répondants adhèrent peu ou prou, et de manière plus ou moins volontaire, contribuerait à la diffraction des possibilités réelles pour eux de profiter concrètement d'un rapport au travail centré sur ses apports « expressifs », que bon nombre des répondants tendent à associer d'emblée au statut d'indépendant. En fait, plus le travail indépendant s'exerce dans des conditions précaires et plus les possibilités qu'il offre d'exercer liberté, autonomie et créativité sont minces. Comme nous le détaillerons dans la section suivante, une démocratisation réelle de la possibilité de concrétiser les aspirations dérivées de la critique artiste suppose un renouveau de la critique sociale, même si cette critique n'apparaît pas pour le moment articulée ou traduite dans des manifestations collectives (D'Amours, 2009a).

LE NÉCESSAIRE RENOUVEAU DE LA CRITIQUE SOCIALE

À la lumière de nos résultats, ce serait donc le succès dégagé de la mise à l'épreuve *de sa grandeur* qui rendrait plus ou moins accessible au travailleur indépendant son inscription dans un rapport au travail de type « identitaire » riche en retombées « expressives ». En effet, nos données conduisent à penser que si l'issue de l'épreuve est caractérisée par l'indétermination et l'incertitude, c'est entre autres parce que les individus disposent de ressources plus ou moins considérables pour y faire face. Or, plusieurs (et au premier chef, les premiers intéressés) tendent à l'oublier, ces ressources sont socialement

construites. Avec Martuccelli et de Singly (2009), nous pensons que la mise en évidence du caractère construit des épreuves, de leurs principes de justice ou de légitimation, de même que des succès et échecs qu'elles produisent constitue l'une des deux tâches centrales de la critique sociale d'aujourd'hui. Il s'agit même à notre avis d'une condition préalable à la réussite de sa deuxième tâche primordiale: la reconstitution de dispositifs de socialisation des risques associés au travail.

Le mérite (c'est-à-dire ce qui relève des seuls efforts, talents, qualités et compétences personnels) constitue à n'en pas douter le principal principe de justice autour duquel s'organisent les univers du travail indépendant. C'est au nom de ce principe de justice que se mettent en place bon nombre d'« injustices légitimes » (Dubet, 2004). En effet, le mérite permet de rendre légitime aux yeux des travailleurs indépendants le fait que se côtoient au sein d'un même statut et d'un même secteur d'activité des individus aux situations fortement précaires et d'autres aux ressources et aux avantages abondants. Ce principe de justice opère la distribution des ressources et des positions de chacun en plus d'assurer un processus de légitimation de situations potentiellement « injustes ». Les travailleurs indépendants qui jouissent d'une abondance de clientèle et de revenus et qui, de ce fait, bénéficient d'un positionnement favorable au sein de leur secteur n'hésitent généralement pas à attribuer leur situation à leurs compétences professionnelles et à leurs qualités personnelles (discipline, débrouillardise, résilience, etc.).

Or, jusqu'à quel point le « secret » de leur succès est-il entièrement attribuable à leur mérite? Leur situation enviable n'a-t-elle été obtenue qu'au prix de compétences et d'efforts individuels, ou est-elle en partie redevable du registre collectif? Jusqu'à quel point les indépendants « performants » sont-ils les principaux responsables de leur situation et, à l'inverse, les indépendants précaires, les premiers responsables de leurs difficultés? Nos données mettent en lumière le fait qu'un certain nombre de conditions et de ressources susceptibles de faciliter la réussite de l'épreuve du maintien en activité relèvent de facteurs extérieurs au périmètre de l'action individuelle. Parmi ces éléments, il faut mentionner au premier chef la trajectoire professionnelle antérieure, en ce qu'elle permet (ou non) de construire des ressources : économies, actifs divers, expérience, réseaux, notoriété, etc. Un second élément-clé concerne le pouvoir de marché¹¹, qui peut être individuel (lié au fait de posséder une compétence rare et en demande, d'être en situation de monopole de compétence face à sa clientèle) ou collectif (lié au fait d'être membre d'une association ou d'un syndicat qui outille le travailleur dans la négociation de ses conditions de travail ou qui fournit des ressources de protection contre les risques).

De fait, nos résultats indiquent que les répondants pour qui le sous-emploi ne constitue pas un problème sont des travailleurs indépendants dont la spécialité est très en demande (cas d'un architecte, d'un ingénieur et d'un avocat, tous expérimentés, mais aussi d'une traductrice spécialisée dans un domaine pointu et d'un ébéniste, dans une région confrontée à une pénurie) et certains non-spécialistes (éducatrices en milieu familial, camionneur) pour lesquels le volume de la clientèle potentielle dépasse l'offre de services. À l'inverse, parmi la portion la plus précaire de l'échantillon, on retrouve bon nombre de

¹¹ Le pouvoir de marché désigne les atouts dont disposent respectivement le travailleur indépendant et son client, atouts susceptibles d'avoir un impact sur le volume de contrats, le contrôle sur la prestation de travail et l'établissement des tarifs.

femmes, de travailleurs de moins de 30 ans et/ou établis depuis moins de cinq ans, devenus indépendants de manière involontaire et ne pouvant compter sur le soutien d'un conjoint. À une exception près, ces répondants avaient connu une trajectoire professionnelle précaire¹². Ils étaient également trois fois moins nombreux qu'en moyenne à détenir une compétence pointue et en demande sur le marché.

Par ailleurs, il importe de noter que même des répondants cumulant les caractéristiques favorables peuvent basculer dans la pauvreté lorsque la maladie ou l'avancée en âge viennent compromettre au moins partiellement leur capacité de travail, puisqu'ils sont au Québec et au Canada exclus ou moindrement couverts par les régimes mutualisés de protection sociale. Précisons en effet que la majorité des indépendants que nous avons rencontrés ne disposent d'aucun moyen pour se mettre à l'abri des risques économiques (sous-emploi), sociaux (maladie, accident, maternité, vieillesse) et professionnels (désuétude des connaissances). C'est sans doute pour cette raison que la plupart n'hésitent pas à adopter des comportements flexibles et adaptatifs face au marché et à ses opportunités, de façon, finalement, à ne rien laisser passer de ce qui pourrait éventuellement stimuler leur niveau d'activité. Au total, alors que la réussite de l'épreuve est facilitée par l'accès à des ressources socialement construites et inégalement distribuées (D'Amours, 2009b), elle peut être compromise par la survenance du risque.

La deuxième tâche qui incombe à la critique sociale consiste à trouver les moyens de reconstituer des dispositifs de socialisation du risque, susceptibles de réduire le coût social, familial et d'intégrité personnelle et professionnelle associé à l'exigence du maintien en activité. À la manière des statuts professionnels qui jouaient le rôle d'appuis existentiels (Périlleux, 2001), en assurant une sorte de permanence à l'inscription subjective de l'individu au sein de sa situation de travail, la mise en place de régimes de soutien du revenu, notamment en cas de maladie et durant les périodes de sous-emploi, comporterait l'avantage de ne pas faire jouer les règles du marché sur la question de la possibilité de se maintenir en activité lorsque le nombre des prestations de travail décline. C'est notamment en leur donnant les moyens de relativiser la nécessité d'accepter toutes sortes d'entorses pouvant compromettre la qualité des conditions de leur vie au travail et hors travail que ce filet amenuiserait le caractère « éprouvant » de cette épreuve, en ouvrant la possibilité d'occuper un positionnement et de profiter de ressources suffisantes, sans pour autant devoir être de manière permanente en activité ou disponible au travail, et à n'importe quel type de travail. Rien n'indique en effet qu'il soit indispensable que toutes les conditions entourant le statut d'indépendant reconduisent la logique du mérite et de la performance, ce que tend pourtant à légitimer ou du moins à avaliser son fonctionnement actuel. Nous sommes d'accord avec DUBET (2005) et CASTEL (1995) lorsqu'ils insistent pour que certaines dimensions de l'existence soient préservées de la soumission aux règles prescrites par un système basé sur la lutte à la performance, autrement dit, pour que soit mieux circonscrits les domaines de la vie sociale répondant aux injonctions performatives et à une distribution des positions selon le principe du plus méritant. Les principes de justice sont divers, et tout porte à penser que les univers du travail indépendant auraient avantage à les cumuler dans leur organisation.

¹² Nous avons défini la trajectoire précaire comme une succession ou un cumul d'emplois salariés atypiques ou emplois réguliers ne fournissant pas d'avantages sociaux, incluant les cas où le répondant a passé la majeure partie ou la totalité de sa trajectoire comme travailleur indépendant sans protection contre les risques.

Mais un tel objectif n'est pas réalisable sans la mise en évidence du différentiel de ressources (positions sociales, trajectoires antérieures, etc.) avec lesquelles les travailleurs affrontent l'épreuve de leur maintien en activité, et sans une mise à distance de la propension à tenir les individus pour uniques responsables de leur succès ou de leur échec. En effet, la responsabilisation (D'Amours, 2009a) fait obstacle à la mise en œuvre d'une solidarité qui puisse fonder un projet de mutualisation des risques. Sans doute est-il difficile de se solidariser face à d'éventuels aléas sociaux et économiques lorsqu'on se représente comme un succès ou un échec individuel ce qui découle largement d'épreuves sociales franchies avec un différentiel de ressources socialement construites. À une extrémité du continuum, ceux qui échouent l'épreuve s'enferment dans la honte et s'interdisent de demander de l'aide. À l'autre extrémité, ceux qui s'en tirent bien s'en attribuent personnellement le mérite et tendent à discréditer le principe de mutualisation. Une situation bien documentée par Devlin (2001) qui conclut que les femmes et les hommes indépendants en difficulté accepteraient de cotiser à un régime de soutien du revenu alors que les hommes indépendants prospères n'y seraient pas favorables. Nos données corroborent d'ailleurs ces résultats: les répondants qui s'en tirent bien préfèrent donner leur aval au principe de la responsabilisation pendant que ceux qui doivent jongler avec des trajectoires moins performantes sont plus nombreux à se déclarer en faveur de dispositifs qui feraient la promotion d'un principe de solidarité....

CONCLUSION

La principale limite de l'étude réside dans l'absence de généralisation possible de ses résultats. En effet, la méthodologie qualitative n'autorise pas la généralisation statistique. Toutefois, et c'est là sa grande qualité, elle permet de saisir de l'intérieur la perspective des acteurs, la représentation qu'ils ont de leur situation, le sens qu'ils donnent à leurs conduites (Miles et Hubermann, 1994). En revanche, elle « offre une plus grande sensibilité aux différences à l'intérieur des groupes construits selon les variables sociales » (Martuccelli et de Singly, 2009 : 92). Ainsi, notre objectif n'était pas de généraliser les situations et les représentations des répondants à l'ensemble des travailleurs indépendants mais de comprendre, à l'aide de ce matériau, comment une catégorie en croissance de travailleurs contemporains partage, et cela même chez les plus précaires, des aspirations particulières à l'égard du travail, et pourquoi ces aspirations sont parfois réalisées et parfois déçues.

Le sous-groupe étudié permet en quelque sorte de confirmer à quel point la manière dont s'organise le travail de nos jours a tendance à répondre davantage aux revendications issues de la critique artiste (exigence d'authenticité et de liberté) qu'à celles de la critique sociale, qui s'en est prise traditionnellement à l'égoïsme et aux inégalités (Boltanski et Chiapello, 1999). De fait, et cela est très explicite dans nos données, la critique artiste et ses différents dérivés semblent avoir connu un certain retentissement auprès des travailleurs indépendants, sans égard au profil sociodémographique et à la catégorie socioprofessionnelle. De même, sans doute faut-il reconnaître que ses principales revendications (autonomie, liberté, créativité) s'agencent particulièrement bien avec la logique de performance qui organise actuellement ces univers de travail, laissant ainsi penser qu'elles pourraient s'inscrire dans la durée.

Toutefois, pour rendre la concrétisation des aspirations issues de la critique artiste accessible à l'ensemble des travailleurs indépendants et, au-delà, au nombre grandissant des salariés « mobiles », sans doute faudrait-il revaloriser et réinvestir les termes de la critique sociale qui semblent de toutes façons être les seuls capables de réparer le « filet troué » de la protection sociale, dont les mailles laissent échapper un nombre croissant de travailleurs. Car sans des aménagements en faveur de dispositifs de protection rompant avec la logique du mérite, notamment en guise de réponse aux conséquences liées au risque de la maladie ou du sous-emploi, et disposés à réformer certaines inégalités devant la contrainte d'un niveau suffisant d'activité, il n'est pas certain que la majorité d'entre eux puisse un jour avoir les moyens d'évoluer dans une activité professionnelle libre, autonome et flexible.

Quel type de « critique sociale » pourrait soutenir une démocratisation des aspirations issues de la « critique artiste »? D'une part, nous avons évoqué la nécessité de rompre avec l'idéal de la responsabilité individuelle et du mérite en faisant ressortir le caractère social des épreuves. D'autre part, l'impératif du maintien en activité serait sans doute moins éprouvant pour les travailleurs indépendants, et plus généralement pour les travailleurs « mobiles », s'ils pouvaient compter sur un filet de protection adapté à leurs conditions d'emploi. Il y aurait sans doute un grand intérêt à opter pour des supports sociaux capables d'accompagner les travailleurs dans les moments de transition qui séparent le passage d'un projet à un autre, qu'il s'agisse de l'instauration d'un « état professionnel des personnes » (Supiot, 1999) ou de la mise en œuvre de marchés transitionnels du travail, vus comme moyens de « renouveler les bases de la sécurité économique des travailleurs, salariés ou non, et de leur famille, en prenant appui sur les exigences et les opportunités de leur mobilité. » (Gazier, 2003).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAUDELLOT, C., GOLLAC, M. et coll. 2003. *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Paris, Fayard.
- BERNIER, J., VALLÉE, G. et C. JOBIN. 2003. *Les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle*. Québec, ministère du Travail.
- BOLTANSKI, L. et L. THÉVENOT 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- BOLTANSKI, L. et E. CHIAPELLO 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- CASTEL, R. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- CHAYKOWSKI, R. 2005. *Non-standard Work and Economic Vulnerability*. Ottawa : Canadian Policy Research Networks, Rapport de recherche no 3, mars.
- D'AMOURS, M. 2009a. La responsabilisation comme nouvelle figure de la domination au travail : le cas des travailleurs indépendants, dans R. Malenfant et G. Bellemare (dir.), *La domination au travail: des conceptions totalisantes à la diversité des formes de domination*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 77-98.
- D'AMOURS, M. 2009b. Travail précaire et gestion des risques : vers un nouveau modèle social?, *Lien social et Politiques*, no 61, pp. 109-121.
- D'AMOURS, M., avec la collaboration de L. KIROUAC. 2009c. *Les travailleurs indépendants face au risque : vulnérables, inégaux et responsabilisés*, Rapport préliminaire de recherche, Département des relations industrielles. Université Laval, août, 95 p. (disponible sur www.rlt.ulaval.ca)
- D'AMOURS, M. 2006. *Le travail indépendant : un révélateur des mutations du travail*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- D'AMOURS, M. et S. CRESPO. 2004. Les dimensions de l'hétérogénéité de la catégorie de travailleur indépendant sans employé : éléments pour une typologie, *Relations industrielles*, vol 59, no 3, pp. 459-489.
- DELAGE, B. 2002. *Résultats de l'enquête sur le travail indépendant au Canada*, Développement des Ressources humaines Canada, Direction générale de la recherche appliquée, SP-465-01-02F.
- DEVLIN, R. A. 2001. *Les facteurs déterminant les gains et la formation des travailleurs indépendants au Canada*, Direction générale de la recherche appliquée, Développement des Ressources humaines Canada, novembre.
- DUBET, F. 2004. Critique de la performance comme modèle de justice, dans B. Heilbrunn (dir.), *La performance, une nouvelle idéologie?* Paris, La Découverte.
- FLEURY, D. et M. FORTIN. 2006. *Lorsque travailler ne suffit pas afin d'échapper à la pauvreté : une analyse de la pauvreté chez les travailleurs au Canada*, Groupe de recherche sur les Politiques, Ressources humaines et Développement social au Canada, août.
- GAULEJAC de, V. 2005. *La société malade de la gestion : idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Paris, Éditions du Seuil.
- GAZIER, B. 2003. *Tous sublimes*, Paris, Flammarion.
- HUGHES, K. D. 1999. *Gender and Self-employment in Canada : Assessing Trends and Policy Implications*, Ottawa : Canadian Policy Research Networks, no W/04.

- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2009. *Annuaire québécois des statistiques du travail*, vol 5, no 1.
- MARTUCCELLI, D. 2006. *Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine*, Paris, Armand Collin.
- MARTUCCELLI, D. 2009. Repenser la domination, dans R. Malenfant et G. Bellemare (dir.), *La domination au travail: des conceptions totalisantes à la diversité des formes de domination*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 7-31.
- MARTUCCELLI, D. et F. de SINGLY. 2009. *Les sociologies de l'individu*, Paris, Armand Colin, collection 128.
- MENGER, P.-M. 1997. *La profession de comédien. Formations, activités et carrières dans la démultiplication de soi*, Paris, La Documentation française.
- MILES, M. B. et A. M. HUBERMAN. 1994. *Qualitative data analysis: an expanded sourcebook*, Thousand Oaks: Sage Publications, seconde édition.
- NACHI, M. 2006. *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris, Armand Colin.
- PÉRILLEUX, T. 2001. *Les tensions de la flexibilité : l'épreuve du travail contemporain*, Paris, Desclée de Brouwer.
- PIRES, A. P. 1997. Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique, dans Poupard J. et al. (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, Éd Gaëtan Morin, p. 113-169.
- QUILGARS, D. et D. ABBOTT. 2000. Working in the risk society: families perceptions of, and responses to, flexible labour markets and the restructuring of welfare, *Community, Work & Family*, vol 3, no 1, pp.15-37.
- SUPIOT, A. rapporteur général. 1999. *Au-delà de l'emploi. Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe*, Rapport pour la Commission des Communautés européennes avec la collaboration de l'université Carlos III de Madrid, Paris, Flammarion, 1999.
- STATISTIQUE CANADA. 1997. Les travailleurs indépendants, *Le point sur la population active*, vol. 1, no 3, avril.